



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-026

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

71-2022-02-08-00003 - ordre du jour 09 03 2022 (1 page)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire / Secrétariat général commun départemental

71-2022-01-20-00004 - Arrêté portant fin d'intérim de direction de l'Institut départemental de l'enfance à CHATENROY-LE-ROYAL (2 pages)

Page 5

71-2022-02-07-00002 - Arrêté portant intérim de direction de l'Institut départemental de l'enfance de CHATENROY-LE-ROYAL (2 pages)

Page 8

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-02-08-00003



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

MERCREDI 9 MARS 2022 - salle GREUZE

ORDRE du JOUR:

10h00 : Demande d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l'enseigne «V&B», de 111 m² de surface de vente, situé centre commercial de la Thalie – rue des Poilus d'Orient – 71100 CHALON-SUR-SAONE

dossier n° 141

La Commission départementale d'aménagement commercial statuera le mercredi 9 mars 2022 à 10h00 à la Préfecture de Saône-et-Loire, Bâtiment A, 196 rue de Strasbourg – 71021 Mâcon Cedex 9, sur une demande d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l'enseigne «V&B » d'une surface de vente de 111 m² situé centre commercial de la Thalie – rue des Poilus d'Orient – 71100 CHALON-SUR-SAONE.

10h30 : Demande de création d'un magasin à l'enseigne «INTERMARCHÉ»,et son drive de 1 883 m² de surface de vente, situé rue des Etelles – ZA Les Brasses – 71570 ROMANECHÉ-THORINS

dossier n° 142

La Commission départementale d'aménagement commercial statuera le mercredi 9 mars 2022 à 10h30 à la Préfecture de Saône-et-Loire, Bâtiment A, 196 rue de Strasbourg – 71021 Mâcon Cedex 9, sur une demande d'avis sur la demande de création d'un magasin à l'enseigne «INTERMARCHÉ » et son drive d'une surface de vente de 1 883 m² situé rue des Etelles – ZA Les Brasses – 71570 ROMANECHÉ-THORINS.

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-01-20-00004



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
commun départemental**

Arrêté n°

portant fin d'interim de direction de
l'Institut départemental de l'enfance à CHATENOY-LE-ROYAL

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-264 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-920 du 02 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-262 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-268 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2005-931 du 02 août 2005 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1^e et 7^e) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, le décret n° 2005-932 du 02 août 2005 relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^e et 7^e) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret n° 2007-1983 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-263 du 11 mars 2010 relatif aux procédures de sélection et de nomination aux emplois de direction des établissements mentionnés aux 2^e à 6^e de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et figurant sur la liste mentionnée à l'article 1^{er} du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté N° 71-2021-10-21-00002 du 21 octobre 2021 fixant l'intérim de direction de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENROY-LE-ROYAL ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin à l'intérim de la direction de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENROY-LE-ROYAL assuré par Monsieur Jean-Marc PIETRIGA , à compter du 7 février 2022.

ARTICLE 2 : L'arrêté N° 71-2021-10-21-00002 du 21 octobre 2021 est abrogé.

ARTICLE 3 : Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, et Madame la Présidente du conseil d'administration de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENROY-LE-ROYAL sont chargés, chacun(e) en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 20 JAN. 2022

Le Préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

David-Anthony DELAVOËT

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-02-07-00002



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
commun départemental**

Arrêté n°
portant interim de direction de
l'Institut départemental de l'enfance à CHATENOY-LE-ROYAL

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-264 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-920 du 02 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-262 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-268 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2005-931 du 02 août 2005 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1^e et 7^e) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, le décret n° 2005-932 du 02 août 2005 relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^e et 7^e) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret n° 2007-1983 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-263 du 11 mars 2010 relatif aux procédures de sélection et de nomination aux emplois de direction des établissements mentionnés aux 2^e à 6^e de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et figurant sur la liste mentionnée à l'article 1^{er} du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2019 portant affectation de Madame Clara-Inès ELFADL-MOHR en qualité de directrice du Foyer de l'enfance de MACON (Saône-et-Loire) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENOUY-LE-ROYAL (71) pour en garantir la continuité de fonctionnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Clara-Inès ELFADL-MOHR, directrice du Foyer de l'enfance de MACON (71) est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de directrice de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENOUY-LE-ROYAL (71), du 7 février 2022 au 30 juin 2022.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de cette mission d'intérim, Madame Clara-Inès ELFADL-MOHR percevra une majoration temporaire de sa part fonction perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, dont le coefficient est fixé à un 1 conformément aux dispositions du décret n° 2018-255 et de l'arrêté du 9 avril 2018 susvisés.

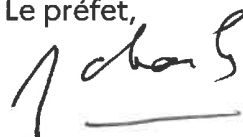
ARTICLE 3 : Cette indemnisation sera versée à terme échu par l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENOUY-LE-ROYAL.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à la directrice concernée et à l'établissement d'affectation et d'exercice de l'intérim.

ARTICLE 5 : Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, et Madame la Présidente du conseil d'administration de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille de CHATENOUY-LE-ROYAL sont chargés, chacun(e) en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 7 FEV. 2022

Le préfet,



Julien CHARLES